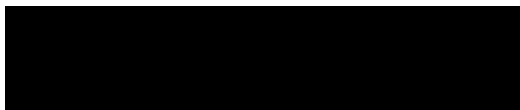


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 juillet 2023



**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.147**



Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçu le 11 juillet dernier dans laquelle vous souhaitez obtenir copie documents suivants :

« [...] »

1. Données des rapports financiers annuels (AS-471) des établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2022-23 en format FFP.
2. Données des rapports statistiques annuels (AS-478, AS-480, AS-481, AS-484 et AS-485) des établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2022-23. » (*sic*)

**Sur le premier point de votre demande**, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les documents détenus au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). À noter qu'en date de votre demande, nous ne détenons pas les rapports financiers de tous les établissements. Nous sommes donc en mesure de répondre que partiellement à votre demande.

**Sur le deuxième point de votre demande**, ces données seront accessibles en ligne d'ici environ trois à quatre mois lorsque tous les rapports auront été transmis au MSSS et qu'ils auront été validés. Les données seront publiées à l'adresse ci-dessous dans un délai n'excédant pas six mois conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : [Rapports statistiques annuels - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/rapports-statistiques-annuels-professionnels-de-la-sante)

... 2

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de Loi sur l'accès ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Caroline Dumont

p.j. 3